

Tableau des heures d'utilisation de l'eau potable

Arrosage, lavage ou remplissage	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi dimanche
Pelouse	N° pair 20 h à 22 h	N° impair 20 h à 22 h	INTERDIT	N° pair 20 h à 22 h	N° impair 20 h à 22 h	INTERDIT
Pelouse (système automatique seulement*)	N° pair 22 h à 24 h	N° impair 22 h à 24 h		N° pair 22 h à 24 h	N° impair 22 h à 24 h	
Jardins, potagers, fleurs, arbres et arbustes Véhicules routiers Bâtiments	AUTORISÉ EN TOUT TEMPS Si effectué au moyen d'un boyau d'arrosage muni d'un dispositif d'arrêt qui doit être activé manuellement lorsque le boyau d'arrosage est inutilisé.					
Allées et entrées	INTERDIT EN TOUT TEMPS					
Pataugeoire privée (sans système de filtration)	AUTORISÉ EN TOUT TEMPS					
Piscine	AUTORISÉ DU LUNDI AU VENDREDI		En autant que le remplissage soit effectué sous la surveillance de l'occupant afin d'éviter tout débordement ou consommation excessive		IMPORTANT Remplissage et mise à niveau en MAI SEULEMENT Samedis : N° pair Dimanches : N° impair	

* Système intégré de conduites souterraines et d'accessoires initiés par une minuterie fonctionnant à l'électricité.

Soyons
PROS
de l'




**Du 1^{er} avril au 1^{er} octobre,
l'utilisation de l'eau
potable est réglementée.**